

Lettres patentes

Du 7.^e 7.^{bre} 1554.

Jean par la grace de Dieu Roy
de France, a nos amés et feaux lie
generaux maistres de nos Monnoyes
salut et Dilection. Nous pour
certaine cause vous mandons et
sommandons que tantost et sans
aucun delay ces Lettres veues vous
fassiez donner par toutes nos
Monnoyes a tous changeurs
et marchands frequentans jelles
de chaun marc d'argent qu'il la

apporteront en joelle. tant en blanc.
comme en noirvingt huit sols
tournois de plus outre le prix que
vous y ferez donner apres. C'est
a sçavoir pour chacun marc d'argent
alloir a trois deniers de loy d'argent
Le Roy Douze liures tournois et de
toutes autres alloir au dessous d'yeux
trois deniers ouze liures huit sols
tournois et faites s'i diligemment
et par telle maniere que vous n'en
puissiez estre repris de negligences
et de ce faire avous et a chacune
de vous donner pouvoir, autorité
et mandement special par la tenue
de ces presentes Donné a Paris
en la Chambre des monnoyes le
7^{me} 7^{bre} 1354. ainsi signé par le
conseil auquel vous Messieurs
l'Evêque de Salona le sire de Beaulieu
et les tresoriers estiez. J. Royer. J.